

# LES SYNDICATS DEVANT L'INTÉGRATION...

*“Il faut que le plan de développement national devienne une institution essentielle, qu'elle soit plus puissante par ses moyens d'action, plus ouverte à la collaboration des organismes qualifiés de la science, de l'économie, de la technique, et du travail, plus populaire quant à l'intérêt que son œuvre doit susciter dans notre peuple tout entier”. (Discours présidentiel du 8 mai 1961).*

Tous les dirigeants syndicaux et politiques savent qu'il s'agit du vieux projet gaulliste d'intégration des syndicats à l'Etat.

Cette perspective du gaullisme, les syndicalistes-révolutionnaires, par les moyens dont ils disposaient, l'avaient dénoncée dès 58. Ils avaient demandé aux directions réformistes, à F.O. ou à la F.E.N., une attitude sans équivoque à l'égard de l'intégration et de l'Association Capital-Travail.

Sur ce point, satisfaction leur fut donnée. Cependant, depuis cette époque, les réformistes, incapables de rompre avec leur orientation passée, ne rompirent pas davantage avec le gouvernement en place, on peut dire, il est vrai, qu'en cela, ils n'ont pas changé; le drame, c'est que la nature du pouvoir, elle, a changé. Il ressort clairement aujourd'hui, des déclarations de De Gaulle, qu'il n'entend pas discuter avec des organisations qui prétendraient représenter une force indépendante de l'Etat. Il a décidé que cette force sera bâillonnée ou intégrée à l'Etat.

Or, les réformistes eux-mêmes ont préparé le terrain favorable à l'intégration, depuis 58. De compromis, en compromissions, du «*réalisme constructif*» à l'alignement pur et simple derrière De Gaulle, le 24 avril, pour la «*défense des institutions de la Vème République*», ils ont créé ce climat dont De Gaulle ne disposait pas après la grève générale des enseignants, en mai 58. La confusion est d'autant plus grande que des syndicalistes ont déjà apporté une caution au régime par leur participation au Comité d'Expansion Economique, au Comité Rueff. Avec un peu d'habileté et en peu de temps, l'opération de l'intégration peut être réalisée en douceur, si l'opinion des ouvriers n'est pas alertée à temps par les seuls capables de le faire, c'est-à-dire par les syndicalistes-révolutionnaires.

Il faudra expliquer qu'il s'agit en fait de quelque chose de nouveau dont le syndicalisme français, qui a connu bien des périodes de collaborationnisme, n'a jamais fait l'expérience, la participation au Comité d'Expansion Economique, par exemple, témoignait d'une orientation collaborationniste, d'autant plus dangereuse qu'elle se pratiquait avec l'Etat fort.

Mais les Syndicalistes n'y avaient qu'un rôle consultatif, ils n'y prenaient pas de décisions engageant leur organisation syndicale, ils ne décidaient pas de l'orientation du syndicat, ils en étaient le produit, et leur participation même pouvait être remise en cause en même temps que cette orientation.

C'est autre chose qu'envisage De Gaulle aujourd'hui. Dans le système des syndicats intégrés à l'Etat, les syndicalistes se verront proposer la participation à une «*planification*» qualifiée, du même coup, de «*démocratique*», au sein d'organismes constitués dont les décisions deviendront «*l'impératif de la Nation*».

Les conditions de productivité, les conceptions collectives nationales y seront décrétées avec cet esprit de «*redressement national*» qu'on se promet de développer «*dans notre peuple tout entier*». Il va sans dire que les syndicats jouissant d'une voix délibérative, pour l'établissement du «*plan*» n'auront plus la latitude de le contester au moment de son application, puisque les syndicalistes auront accédé aux «*responsabilités politiques*», puisque le plan sera «*démocratique*», ils auront en retour à faire respecter la discipline nationale qu'impliquera sa réalisation.

Il s'agit d'une transformation totale de structure. D'organisme de résistance autonome de la classe ouvrière, clairement défini dans la Charte d'Amiens, le Syndicat deviendra un rouage de l'Etat dans la classe ouvrière, comme les syndicats phalangistes espagnols, comme les syndicats russes, qui, ni les uns, ni les autres, ne disposent du droit de grève...

C'est "la place du syndicalisme dans la Nation", que réclame à cors et à cris, la C.F.T.C. depuis 8 ans, sous le slogan, repris à Mendès-France, de «*planification démocratique*». Mal accueillie dans la classe ouvrière à ses débuts maladroits, de «*syndicats jaunes*», la C.F.T.C. bénéficie aujourd'hui de la sollicitude de toutes les Centrales et particulièrement de l'amitié des directions F.O. et F.E.N. (les grands laïques) qu'elle rencontre chaque semaine en comité intime, cité Malesherbes en compagnie de la S.F.I.O. et de la moderne U.D.T. A la faveur de ce régime bonapartiste et clérical, qu'elle qualifie de "*moment historique pour la France*", elle s'apprête à jouer son rôle spécifique de "*fossoyeur du syndicalisme*" que réformistes et staliniens se sont efforcés de faire oublier.

Le bulletin de liaison des militants C.F.T.C. des «*Equipes syndicalistes chrétiennes*», avril 1961, écrit:

«*Il faut à la C.F.T.C. une base doctrinale, comment pourrait-elle sans doctrine, concevoir les fins de son action?...*

*L'esprit de collaboration des classes est, à mon point de vue, une exigence fondamentale de la doctrine sociale de l'Eglise, ce qui suppose un ensemble de structures, afin de régler et prévenir les conflits sociaux. Il faut s'inspirer dans ces rapports, de la justice et de la charité...».*

Si ce texte est trop révélateur pour devenir dès maintenant la thèse officielle de la C.F.T.C., il n'en donne pas moins l'idée exacte des seuls objectifs qui lui sont assignés depuis l'encyclique «*Rerum Novarum*».

Il apparaît que les réformistes, de par leur origine et leur tradition, ne sauraient se précipiter vers l'intégration avec le même engouement. Dans la motion d'orientation qu'il a préparé pour son congrès, Forestier déclare:

«*Le syndicalisme a le devoir... de refuser son intégration dans l'État quel que soit le gouvernement en place*».

Mais trois paragraphes plus bas, il envisage:

«*une participation qui doit devenir prépondérante à l'organisation de la production, à la gestion des services et des entreprises et d'imposer sa conception d'une nécessaire planification démocratique, économique et sociale*».

On connaît la formule de Bothereau, qui confirmait le 8 mai, au soir: «*En a qui concerne les objectifs économiques et sociaux, notre Comité National a décidé que la classe ouvrière devait occuper une place suffisante dans la Nation, suffisante, ce qui signifie que nous n'avons pas de prétentions exagérées*».

On aimerait évidemment savoir quelle barrière les réformistes comptent mettre entre la participation à une "*planification démocratique*", "*la place suffisante dans la Nation*" qu'ils sollicitent à De Gaulle, et l'intégration que celui-ci exige d'eux. C'est à cette question que Bothereau ne répondit pas au dernier C.C.N., c'est cette question qu'a posée la tendance *Ecole Emancipée* à Forestier au récent congrès du S.N.I.

Car les pleurnicheries habituelles dans les cabinets de ministres "*compréhensifs*" ne suffiront pas, on s'en doute, pour apitoyer "*le Pouvoir qui ne recule pas*". Lésines et tergiversations ne sont pas davantage de mise. De Gaulle ne présente pas l'intégration comme une option possible devant laquelle on ne peut se dérober. Il ne laisse aux syndicats qu'une alternative: capituler devant l'intégration ou résister. L'histoire de ce dernier mois en témoigne.

A la veille du putsch d'Alger, une action commune de la Fonction Publique était enfin envisagée sur une plateforme et avec des modalités certainement insuffisantes, mais en progrès sur les mouvements catégoriels et concurrentiels des mois précédents. Le samedi 22 avril, les trois Centrales, on s'en souvient, décidaient avec la FEN, «*de suspendre les mouvements revendicatifs en cours jusqu'à ce que soient réduits les militaires factieux*». Le 2 mai, un conseil interministériel traitait cependant du problème de la Fonction Publique (5% d'augmentation échelonnés jusqu'à fin 1962!). La suspension des mouvements revendicatifs demeurait, «*tout danger n'étant pas écarté*».

Dans son discours du 8 mai, De Gaulle avertissait sans ambage les travailleurs de la Fonction publique des mesures qu'il comptait prendre contre eux. Les organisations de fonctionnaires exprimaient, chacune séparément, leur amertume en rappelant le civisme dont elles avaient fait preuve les jours précédents pour la défense des institutions.

Aucune d'entre elles ne propose, ne serait-ce qu'un débrayage d'une heure comme le 24 avril, ne serait-ce qu'un meeting commun de protestation.

Le 19 mai, le Président de la République prenait un décret «*attribuant aux ministres responsables, le*

*droit de réquisitionner les personnels des Services Publics*». C'était le jour même où les Fédérations se décidaient enfin à reprendre le mot d'ordre de grève de la Fonction Publique pour... le 6 juin. D'ici là, en réponse au décret, rien autre chose que de nouvelles protestations écrites.

Le 30 mai, la presse du soir annonçait triomphalement *«la grève des Fonctionnaires n'aura pas lieu»*. Au cours d'une audience chez le ministre, les Fédérations FO, CGT, CFTC et FEN, s'étaient entendu signifier, le matin même, que les mesures de réquisition étaient envisagées pour le 6 juin. Le gouvernement s'en tenait aux dispositions suivantes: avance au 1er novembre de l'augmentation de 1% prévue pour le 1er décembre, avance au 1er juillet des deux étapes prévues en faveur des catégories C et D pour le 1er janvier. Dans un communiqué commun, FEN, FO et CFTC *«enregistrent les premiers résultats obtenus par l'action syndicale... Considérant, possible une trêve permettant la continuation de pourparlers efficaces...»*.

Au même moment, les organisations syndicales de la météorologie déclaraient que les ordres de réquisition notifiés à 700 fonctionnaires sur 1.400 constituaient *«un obstacle qui ne peut être heurté de front par les seuls agents de la météorologie»*. On attend toujours quelle réponse les Centrales comptent donner à cet appel à la solidarité.

C'est une tragique constatation qu'à chaque offensive du Pouvoir correspond, non seulement un recul des organisations syndicales, ce qui peut se concevoir, étant donné le rapport des forces, mais une capitulation sans condition ni honneur qu'elles prétendent justifier par une *«trêve permettant la continuation de pourparlers efficaces»*.

C'est cette façon de réagir qui permet d'affirmer que, quelles que soient les intentions des réformistes, leurs conceptions et leurs méthodes les laissent désarmés et désarment la classe ouvrière, devant l'offensive de l'intégration. L'avenir se chargera de démontrer à Bothereau qu'il n'est pas possible de se réfugier dans la formule *«pas opposés, ni intégrés»* définissant ses rapports avec le Pouvoir, celui-ci exigeant précisément qu'il choisisse.

L'attitude de la CGT devant l'intégration demande un examen attentif. Les responsabilités de la CGT sont écrasantes dans la défaite ouvrière qui a permis l'instauration du présent régime. Elle a pesé de tout son appareil en 53 pour s'opposer à la généralisation de l'action. En 56 elle dénonçait comme *«aventurise»* le soutien aux manifestations de rappelés dans les gares et les casernes. Depuis, elle n'a cessé de pratiquer en théorie la tactique désastreuse des grèves tournantes, que ce soit pour la défense de la hiérarchie ou pour la solution à la guerre d'Algérie, elle a constamment développé les thèses de la Bourgeoisie.

En cela, depuis mai 58, CGT et PC ont précipité la démoralisation de la classe ouvrière. Derrière sa démagogie, aussi grossière que celle de la CFTC, la CGT a dévoyé la combativité des ouvriers, là où elle se manifestait depuis 3 ans, elle a ménagé, sans faillir, le régime.

Le XXXIIIème Congrès n'a aucunement remis cette politique en cause. Léon Mauvais (membre du B.P. du P.C. affirme à la tribune: *«Des actions nouvelles, courtes, répétées, se sont multipliées dans presque toutes les corporations. Qu'on les appelle des mouvements tournants ou autres, cette forme de lutte à l'avantage, en maintes circonstances, de surprendre, de mettre en échec patronat et gouvernement, de créer les conditions de l'unité des travailleurs, de les mettre en confiance, de les aguerir»*.

Et Benoît Frachon (Membre du B.P. du P.C.) après s'être indigné des *«slogans sur la CGT inféodée au PC»*, déclarait dans le discours de clôture: *«Notre congrès a eu raison de maintenir la position de la CGT en faveur de l'union des forces démocratiques pour la restauration et la rénovation de la démocratie... programme qui ne peut certes pas être le socialisme...»*.

Et il brandissait cette menace explicite: *«En aucun cas, nous ne pouvons laisser les adversaires de l'unité s'emparer de formules lapidaires pour dénaturer notre politique unitaire...»*.

Mais la CGT ne semble pas pour autant accepter l'intégration: *«En raison même de la propriété privée des moyens sociaux de production et de l'existence du profit comme moteur de l'économie, toute planification véritable est impossible en régime capitaliste. Ce sont de nouveaux cadeaux aux trusts que le gouvernement envisage de planifier, d'organiser encore plus systématiquement que par le passé...»*. (Léon Mauvais).

Sans prétendre analyser ici, tous les aspects de ce congrès, il toutefois souligner le renforcement de l'appareil du PC dans la CGT, la marge étroite laissée aux militants par rapport au parti étant appelée à se rétrécir encore, sinon à disparaître. On trouvera une similitude de vocabulaire (qui nous honore grandement) entre cette déclaration de W. Rochet au congrès du PC: *«Il est indispensable que la classe ouvrière ait des dirigeants reconnus. Il faut donc rejeter, à ce propos, la négation anarchiste de toute autorité, qui ne peut que servir les ennemis du mouvement ouvrier»*, et celle de M. Caille qui, au Congrès de la CGT, dénonce:

*«La survivance d'une conception anarcho-syndicaliste selon laquelle l'organisation syndicale serait suffisante...».*

Ce qui signifie en clair que, selon la thèse développée par les guesdistes à Amiens en 1906, le syndicat doit se cantonner à une action secondaire corporative, le parti se réservant le monopole des initiatives politiques d'ordre général. Le syndicat est intégré au parti, lequel parti est lui-même, en l'occurrence, intégré à l'État russe.

Au Congrès du P.C., Thorez après avoir réaffirmé le *«programme de rénovation de la démocratie»*, déclarait:

*«On sauve (la liberté et la démocratie) en appelant le peuple aux responsabilités et aux initiatives, en faisant confiance au civisme des masses et à leur élan républicain en associant les élus de la nation à la gestion des affaires publiques».*

Autrement dit, Thorez, élu de la nation, veut bien s'associer aux affaires de la Vème République, et lui apporte même l'assurance du civisme de la CGT, mais il n'accepte pas, pour l'instant du moins d'intégrer la CGT dans l'Etat de De Gaulle.

Il est tôt pour savoir si la position du P.C. sera définitive. Mais la question posée *«résister, ou s'intégrer»* concerne la CGT au même titre que les autres Centrales. Le P.C. peut se permettre d'envoyer les troupes de la CGT à la répression sans parcimonie (les grèves tournantes sont toutes indiquées pour cela). Mais ses militants devront néanmoins faire preuve de *«civisme, d'élan républicain»*, et s'interdire *«toute formule lapidaire»*, remettant en cause la perspective alléchante d'une *«démocratie rénovée»*. L'avenir de la CGT pose donc autant de problèmes que celui des syndicats réformistes.

Pour conclure, la tâche des syndicalistes-révolutionnaires, là où ils se trouvent, est d'abord d'alerter sans tarder les travailleurs, d'expliquer que l'intégration exigée par De Gaulle n'est pas une simple participation à des commissions mixtes telles que nous les connaissons, mais qu'elle est la SUPPRESSION DES SYNDICATS EN TANT QUE FORCE AUTONOME DES TRAVAILLEURS.

C'est ensuite de démontrer que la seule parade à l'offensive de De Gaulle réside dans la résistance, pied à pied, contre les atteintes aux libertés syndicales, dans les actions d'ensemble pour les mots d'ordre généraux, les actions partielles (mais non tournantes) pour les mots d'ordre particuliers, qu'en aucun cas des *“pourparlers”* avec les larbins du régime ne peuvent constituer une barrière à l'intégration...

**Groupe Fernand PELLOUTIER**

-----